



TEXTE ADOPTÉ n° 151  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

12 juin 2008

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la **convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco.***

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté, sans modification, le projet de loi, adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat :* 327, 452 et T.A. 140 (2006-2007).

*Assemblée nationale :* 186 et 912.

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de la convention destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, signée à Paris le 8 novembre 2005, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 2008.*

*Le Président,*  
*Signé : BERNARD ACCOYER*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 186.